

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

#### Réunion du 13 mars 2018

## Membres présents :

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, GELLE Guillaume, GANGLOFF Sophie, AFILAL Lissan et HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, MOREL Jimmy

Collège « BIATSS » : HENRY Sandrine, JUPILLAT Corinne, BRULE-PINTEAUX Virginie, MARION régis

Collège « étudiants » : MEUNIER Adrien, LEMOINE Augustine, ASALI Awni, MANZANO Eléonore, FRAINCART Julien, EL MANEI Kaouthar

Personnalités extérieures : ROBINET Arnaud, BECRET Annie

## Membres représentés :

BONNET Emmanuel a donné pouvoir à MARION Régis.

LOURDEAUX Frédéric a donné pouvoir à HADJADJ Aomar.

LAQUERRIERE-LACROIX Aude a donné pouvoir à GANGLOFF Sophie.

PROST Jean-Luc a donné pouvoir à DUPERON Olivier.

MELAN Didier a donné pouvoir à GELLE Guillaume.

FETHI Chebli a donné pouvoir à HENRY Sandrine.

BRION Cécile et VILLENA Isabelle ont donné pouvoir à LE NAOUR Richard.

## Membres de droit :

Mme Hélène ŒUF, agent comptable

#### <u>Invités de droit :</u>

M. Jean PIERI, Directeur général des services

<u>Invités</u>: M. Thierry LETELLIER, M. Laurent LUCAS, Monsieur Essaid AIT BARKA, Mme Sandrine LEROY, Mme Aurore NASRI, Mme Maryse MESSAGER, M. Olivier DEBARGE, M. Patrick RAVAUX, M. Damien JOUET, M. Benjamin LEGRAND, Mme Marie OLIVIER, Mme Isabelle TITEUX, Mme Ahlem ARFAOUI.



Membres excusés : Isabelle HELIOT-COURONNE



## 1°) Points d'information

Monsieur DUPERON ouvre la séance. Il rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour : les points d'information, l'adoption du PV du CA du 30 janvier 2018, les questions financières, les questions ressources humaines, les modalités de désignation des membres des Conseils des écoles doctorales (contrat 2018-2022), la convention relative aux concours ECN de santé, le schéma directeur pluriannuel en matière de handicap et pour information les relevés de décisions de la commission recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du 06 Mars 2018. Monsieur DUPERON indique qu'il n'y a pas eu de questions diverses.

Le Président annonce qu'un nouveau vice-président étudiant a été élu au Conseil Académique du 13 Mars 2018, Monsieur GRANDPIERRE. Il lui demande de se lever pour que les membres puissent l'identifier et de se présenter.

Monsieur GRANDPIERRE indique qu'il est en deuxième année de droit, qu'il est issu des listes Intercampus « Bouge ton campus ». Il explique qu'il n'était pas prêt pour une intervention. Il affirme que deux tiers des étudiants ont voté pour sa liste lors du scrutin de Février.

Le Président présente les nouveaux élus usagers du Conseil d'administration, il explique qu'il y a eu un renouvellement à mi-mandat. Ils sont élus pour deux ans. Le Président demande aux nouveaux élus de se lever et de donner leur nom pour que les conseillers puissent les identifier.

Eléonore MANZANO donne son nom, elle est en deuxième année de psychologie et est issue des listes Intercampus.

Augustine LEMOINE est en troisième année de médecine et est également issue des listes Intercampus.

Adrien MEUNIER est en quatrième année de médecine et était déjà élu sous le mandat précédent.

ASALI Awni est étudiant en chimie et est issu des listes intercampus.

Julien FRAINCART est étudiant en histoire et c'est son premier mandat avec l'UNEF.

Kaouthar EL MANEI est étudiante en psychologie et est issue de la liste « Active ta fac ».

Le Président présente Madame Delphine Viot Legouda qui représente Madame la Rectrice, chancelière des universités.

Le Président laisse Monsieur DUPERON faire le point d'information.

Monsieur DUPERON a une information à donner suite à une délibération de 2017 n°82-2017 relative à la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'URCA et la fondation universitaire. Cette information est faite à la demande des commissaires aux comptes. L'article R 719-205 du Code de l'éducation indique qu'un commissaire aux comptes titulaire doit être désigné ainsi qu'un suppléant. Le commissaire au compte suppléant pour l'exercice



2017-2022 de la fondation universitaire est Madame Thibault située au 53 rue Louis Pasteur à Mont Saint-Aignan.

#### 2°) Adoption du procès-verbal du CA du 30 Janvier 2018

Monsieur DUPERON demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire sur le PV du 30 janvier 2018.

Aomar HADJADJ a une remarque à faire concernant les points du périmètre de recherche en page 8. Selon lui, le Président a clairement dit sur ce point qu'il n'y avait pas de directeurs d'unité de recherche mais que des porteurs de projet et qu'il allait adresser à chaque porteur de projet une lettre de missions. Si le porteur de projet refuse de signer, le Président nommera un autre directeur.

Le Président rappelle que c'était pour deux unités : le GRESPI et le LISM. Il n'y a pas de problème pour les autres unités de recherche.

Aomar HADJADJ indique que ce n'est pas ce qu'il avait entendu et compris. C'était, selon lui, pour toutes les unités. Dans le PV, Monsieur Richard LE NAOUR, dans son intervention, rebondit sur cette annonce mais cette partie a disparu du PV sur les propos du Président. Monsieur HADJADJ insiste pour que ces deux points soient clairement reportés sur le PV car dans son courrier du 9 Février 2018 qui accompagne son arrêté de nomination pour l'administration provisoire du LISM, le Président fait référence aux annonces faites au CA en janvier 2018.

Le Président rappelle que c'est pour cela que l'annonce faite concernait le GRESPI et le LISM. Il y a une discussion sur le rapprochement du GRESPI et du LISM. Pour les unités dans lesquelles les projets sont conformes, le Président procédera à la nomination des directeurs par arrêté.

Aomar HADJADJ indique que dans ses souvenirs, le Président avait dit qu'il n'y avait aucun directeur d'unité. Il souhaite réécouter les bandes et que cela soit fidèlement reporté au PV.

Le Président indique qu'il y aura un litige sur l'approbation du PV et précise qu'il ne va pas modifier le sens de ses mots uniquement pour une demande d'intervention. Il répète qu'il y a des porteurs de projet sur les unités de recherche. Lorsque ces projets ont été approuvés, il a nommé des directeurs.

Il ne procédera à la nomination des porteurs de projet que lorsque l'engagement des porteurs de projet ira dans le sens de ce qui avait été demandé. La nomination des directeurs de structures de l'université est du ressort du Président.

Aomar HADJADJ insiste sur le fait que les propos doivent être rapportés fidèlement dans le PV.

Le Président aura des discussions avec les directeurs unités. Le Président souhaiterait que dans chaque lettre de mission, il y ait deux ou trois priorités en accord avec ce qui a été rédigé dans



le contrat. Certaines lettres ont déjà été rédigées, notamment celles en lien avec le CNRS. Des directeurs d'unités ont déjà reçu des lettres, notamment le laboratoire de mathématiques.

Monsieur DUPERON demande s'il y a d'autres interventions.

Monsieur Aomar HADJADJ refuse de voter.

Le Conseil d'administration adopte le PV du CA du 30 Janvier 2018 avec 9 abstentions et 19 voix pour.

#### 3°) Questions financières

## - Compte financier COMUE

Le Président indique que les questions financières débuteront par le compte financier de la ComUE université de Champagne. Cette dernière a été clôturée au 31 décembre 2017 pour son exercice 2017. L'établissement prenant la succession de la ComUE doit délibérer sur le compte financier. Le compte financier est présenté par Madame LEROY, agent comptable de la ComUE.

Madame LEROY présente le compte financier de la ComUE pour l'exercice 2017. En 2017, l'activité a été assez réduite. Les dépenses ont été à hauteur de 163 831 euros et les recettes à hauteur de 291 090 euros. Les dépenses sont en baisse de 8 477 euros. Les charges de personnels se sont élevées à 13 000 euros contre 61 000 euros en 2016, ce qui représente environ 8% des dépenses de fonctionnement. Ce changement s'explique en grande partie par le fait que les salaires ont été supportés par le rectorat contrairement à 2016 où les salaires étaient supportés par la ComUE. Les charges de fonctionnement courant ont été augmentées de 37 900 €. Cela s'explique par le versement de primes aux étudiants lauréats en matière d'entreprenariat et par certaines dépenses de publicité et de relations publiques.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des participations des membres de la ComUE ainsi que du versement en 2017 de la subvention pour charge de service public.

La différence entre les recettes et les dépenses a permis de dégager un bénéfice de 127 259 € et une capacité d'autofinancement de 132 370 €.

Pour rappel, le résultat de 2016 était de 64 000€ et de 127 000€ en 2017.

La capacité d'autofinancement a permis de financer dans l'établissement des investissements à hauteur de 5 676€ (achat d'un logiciel pour l'établissement). Le reste de la capacité d'autofinancement vient dans les réserves. Concernant le bilan de la ComUE au 31 décembre 2017, il y a une augmentation de l'actif qui se constitue essentiellement de l'achat d'un logiciel d'investissement et de la trésorerie, en hausse d'environ 45 000€.

Le tableau des autorisations budgétaires indique toutes les enveloppes budgétaires votées dans le budget initial, les dépenses en autorisation d'engagement et en crédit de paiement



pour l'année 2017. La différence entre les dépenses et les recettes d'investissement permettent de dégager un solde budgétaire de 45 051 €.

Concernant l'état de l'évolution de la situation patrimoniale, il y a uniquement eu l'achat d'un logiciel en investissement à hauteur de 5 676 €. La différence entre la capacité d'autofinancement (132 000€) et l'achat de l'année en investissement a permis d'aborder le fond de roulement à hauteur de 166 694€.

Le fond de roulement a évolué de 126 000€. Le besoin de fond de roulement est en baisse de 81 000€. Au 31 Décembre 2017, le fond de roulement est de 250 000€ et une trésorerie de 251 401€. La variation de trésorerie est de 45 051,13€.

Monsieur DUPERON indique qu'il y a une correction à faire dans la première délibération. Il ne faut pas faire référence au tableau des emplois.

Il indique qu'il y a plusieurs délibérations concernant la ComUE, la première pour approuver le compte financier, la deuxième pour approuver le transfert de boni de la dissolution de la ComUE vers le compte au trésor de l'agent comptable de l'URCA et la troisième pour décider d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la ComUE.

Monsieur DUPERON demande l'accord des conseillers pour procéder en un seul vote. Les conseilleurs sont d'accord.

Le Conseil d'Administration de l'université adopte les délibérations relatives à la ComUE avec **4 abstentions et 26 voix pour.** 

## - Compte financier 2017

Le Président annonce que la présentation sera faite par Madame ŒUF, agent comptable de l'URCA et directrice des affaires financières depuis le 1<sup>er</sup> février 2018.

Madame ŒUF indique que les commissaires aux comptes feront une intervention après la présentation du compte financier. Elle explique que le compte financier correspond à des opérations exécutées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Le travail a été fait grâce à une collaboration entre la direction des affaires financières et l'agence comptable. Il est certifié par le Président. Il doit être présenté au CA au plus tard le 15 mars de l'année N+1. Les délais sont respectés. Le compte financier est constitué du rapport de gestion, des états financiers, des tableaux budgétaires et réglementaires. Il regroupe l'ensemble de la comptabilité de l'université c'est-à-dire également de ses services à comptabilité distincte.

Il donne une vision précise de la situation financière de l'établissement à travers cinq grands agrégats : le résultat, la capacité d'autofinancement, le fond de roulement, le besoin en fond de roulement et la trésorerie.

Le premier point marquant de l'exercice 2017 est l'amélioration de l'équilibre financier de l'établissement à tous les niveaux. La première année d'application de la gestion budgétaire et comptable publique est également un point important, des opérations relativement lourdes ont conduit à une ouverture tardive de SIFAC en début d'année. Un autre point significatif, les



services ont suivi les préconisations de l'IGAENR en matière de recettes. Cela a une incidence directe sur les comptes. L'université est accompagnée cette année par de nouveaux commissaires aux comptes que le CA a désignés le 14 Novembre 2017 et qui ont permis à l'établissement de rendre des comptes complets et sincères.

Le résultat représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Cela permet de savoir si l'établissement s'est appauvri ou enrichi. Deux types de charges sont pris en compte :

- les charges et les produits qui donnent lieu à des décaissements et des encaissements
- les charges et les produits d'inventaire

Madame ŒUF fait un constat essentiel, après trois années de déficit, l'année 2017 marque un retour à l'équilibre avec un résultat positif de 1473k € lié notamment à la perception de recettes qui n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget rectificatif pour 1065k € de SCSP. C'est une amélioration significative par rapport à 2016.

Ce résultat est constitué par des produits de fonctionnement, les subventions constituent l'essentiel des produits de fonctionnement de l'établissement, 91% au total. Au premier rang desquels, la SCSP progresse fortement en 2017 avec 5 millions de plus par rapport à l'année 2016. 2,2 millions sont consacrés au financement des mesures de revalorisation du point d'indice et à la mise en place du PPCR, 2,3 millions pour la masse salariale et pour la compensation de la démographie étudiante.

En 2016, il y avait une ligne ciblée de la SCSP pour le financement des contrats doctoraux à hauteur de 922k €. Cette ligne a disparu, elle est intégrée au socle. Madame ŒUF rappelle que l'établissement continue à financer ces contrats doctoraux.

Les autres produits sont quasiment stables pour la période à hauteur de 24 millions d'euros environ. Concernant leur composition, les ventes et prestations arrivent en premier. Madame Œuf souhaite mettre l'accent sur les prestations de recherche qui s'établissent à un peu plus d'1,5 millions et qui progressent de 30% cette année. Il y a également les subventions publiques et la taxe d'apprentissage qui s'établit à 2,8 millions et progresse cette année de 10% notamment sur le hors quota.

Pour les dépenses de fonctionnement, la première des dépenses de fonctionnement est la masse salariale (81% des charges de l'université pour la paie sans ordonnancement préalable). Cette année, un fait nouveau apparait, la courbe s'infléchit pour la première fois depuis 2012. Les effets de la campagne d'emploi de 2016 sont gommés pour partie par la prise en compte de la revalorisation du point d'indice ou par la mise en place du PPCR. Toutefois, cet infléchissement ne permet pas à l'établissement de sortir de la zone critique définie par le ministère puisque le taux de pression de la masse salariale (dépense de la masse salariale rapportée aux produits de fonctionnement) s'élève à 84,15%. Il diminue fortement par rapport à l'année 2016 mais l'établissement se trouve au-delà de la zone critique qui se situe à 83%. Madame ŒUF fait une comparaison avec des universités ressemblant à l'URCA. L'université de Poitiers et l'université de Rouen sont respectivement à 78,1% et 80% de taux



de pression de masse salariale. L'université d'Amiens est dans la zone d'alerte et l'université de Dijon avec 86,9% est au-delà de la zone critique.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, elles représentent 24 millions. L'année 2016 avait marqué un net arrêt dans ces dépenses avec les contraintes du PREF. Le but de l'année 2017 a été d'alléger les contraintes budgétaires qui pesaient sur le fonctionnement général de l'établissement. Ces dépenses ont augmenté de 1,5 millions, pour le matériel d'enseignement une hausse de 136k €, pour les dépenses d'entretien et de maintenance, la progression est de 672k €. Les frais de réception continuent de diminuer de manière significative entre 2016 et 2017. Les frais de missions diminuent légèrement.

Concernant la capacité d'autofinancement, elle permet de connaître de quelles ressources dispose l'établissement. Par rapport au résultat, madame Hélène ŒUF indique qu'il faut prendre en compte uniquement les charges et les produits décaissables. La capacité de financement de l'établissement augmente fortement pour s'établir à 6 595k € car il y a un résultat positif et une augmentation significative des dotations aux amortissements et provisions.

Madame ŒUF rappelle qu'il y a une grandeur significative essentielle en matière financière : le fond de roulement. Ce fond de roulement est élevé puisqu'il est de 21 464k €, il progresse de 3,8 millions. Concernant les préconisations de l'IGAENR, tous les services ont travaillé pour permettre à l'établissement de récupérer et de comptabiliser des recettes sur année antérieure pour un total de 1,6 millions dont une somme de 623k € pour le bail emphytéotique de Troyes. Le fond de roulement de l'université permet de couvrir 42 jours de dépenses de fonctionnement, au-delà du seuil de précaution.

Concernant le poste de bilan, les ressources de l'établissement sont les recettes de subventions avec une augmentation notamment des subventions du ministère de tutelle et de l'Union Européenne de 1,8 millions. Ces recettes d'investissement sont de 6,6 millions, elles progressent de 50%. Les dépenses d'investissement progressent également de manière significative à 9,3 millions sous deux effets :

- Il y a eu en 2016 un budget tardif et un report de la réalisation de certaines dépenses sur 2017.
- Des projets pèsent lourd dans ces 9,3 millions, tel que ROMEO qui a lui seul représente 1,3 millions

Madame ŒUF rappelle que le besoin en fond de roulement est un autre agrégat important. Il correspond à la partie des créances qui ne sont pas couvertes par des dettes et qui vont générer un besoin de financement pour l'établissement. Ce besoin en fond de roulement peut être lié à des éléments extérieurs à l'établissement comme la date d'encaissement des subventions. Il peut également être lié à des éléments internes à l'établissement comme le cycle de recouvrement des créances. Ce besoin en fond de roulement augmente de 1,9 millions pour s'établir à moins 5 291k €. Madame ŒUF indique que c'est une bonne nouvelle car cela signifie que l'établissement paye mieux ses fournisseurs. Effectivement, le délai global



de paiement a diminué de deux jours par rapport à l'année précédente. Il est passé de 18,5 jours au lieu de 20,5 jours en 2016. Madame ŒUF rappelle que c'est d'autant plus remarquable que le logiciel SIFAC a été fermé pendant deux mois.

La trésorerie est le dernier agrégat essentiel. Elle augmente de 1,9 millions pour s'établir à 26 755k € en 2017. Elle permet de couvrir deux mois de paie.

Madame ŒUF fait un zoom sur la fondation de l'université. Le résultat est négatif pour 24 575 euros qui correspondent pour l'essentiel à des dépenses de communication et de conseils. Il y a une délibération dédiée à la fondation à voter avant l'approbation des comptes de l'URCA.

Le Président remercie Madame ŒUF pour sa présentation. Les commissaires aux comptes se présentent.

Le CA a désigné les commissaires aux comptes pour un mandat de six ans jusqu'en 2022. Le commissaire aux comptes doit exprimer une opinion qui confirme la régularité et la sincérité des comptes dans le respect des principes comptables et des règles qui s'appliquent à l'établissement. Les comptes doivent donner une image fidèle du résultat et de la situation financière et patrimoniale de l'université. Pour ce faire il y a une présentation normée d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe. L'objectif n'est pas de refaire tout ce qui a été fait par les équipes de l'agence comptable sur la partie chiffrée. Les commissaires aux comptes auditent les comptes en s'appuyant sur le contrôle interne de l'université. Ils observent les phénomènes de présentation pour respecter le référentiel de l'établissement et les normes d'exercice professionnel qui s'imposent à eux. Les rapports des commissaires aux comptes sont normés et définis. Il y a trois possibilités : certification sans réserve, certification avec réserve et refus de certifier. En général tout est fait pour que les comptes soient sincères.

Les commissaires aux comptes ont fait une revue du bilan d'ouverture. Ils ont travaillé avec les éléments du commissaire aux comptes précédent. Ils ont examiné la position des comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ils ont pris connaissance de l'environnement général de l'université.

La commissaire aux comptes indique que l'opinion de son prédécesseur sur les comptes de 2016 était une certification assortie de deux réserves et une observation. La première réserve concernait le patrimoine immobilier et notamment l'absence de documentation suffisante sur les évaluations France Domaine. L'amortissement du patrimoine immobilier n'est pas mis en adéquation avec le schéma directeur immobilier de l'établissement. Le financement externe de l'actif est l'objet de la seconde réserve. Il n'est pas totalement exhaustivement rattaché aux immobilisations qui sont financées. L'observation faite n'a pas nature de réserve. Elle vient juste attirer l'attention sur un point particulier de l'annexe des états financiers. L'année dernière, l'observation portait sur les corrections d'erreur et régularisation qui avaient été réalisées notamment des régularisations concernant la levée de réserves qui portait sur le patrimoine mobilier et une régularisation effectuée au titre d'un remboursement de TVA relatif aux années antérieures.

Parmi les principaux faits majeurs de l'exercice 2017, le passage à la GBCP a généré d'importants travaux au niveau des différents services et notamment une difficulté à



appréhender en termes d'outils de travail. Le deuxième point concerne l'application partielle du recueil des normes comptables. Les textes publiés récemment autorisent à appliquer le décret partiellement. Il sera en application totale l'année prochaine. L'application du recueil a bien été appliquée en présentant les états financiers selon la norme 1 des normes comptables. Cela génère un changement de méthode comptable. Le résultat de la comptabilité générale et le résultat de la comptabilité budgétaire présentés dans un des tableaux n'ont pas été produits dans l'annexe à la demande des commissaires aux comptes puisqu'ils contiennent des éléments sur la comptabilité budgétaire. En effet, le commissaire aux comptes n'a pas à se prononcer sur les données de la comptabilité budgétaire. Les commissaires aux comptes auditent la comptabilité générale.

Le commissaire aux comptes indique que la fondation a été créée en Octobre 2015. Il n'y a pas eu de nomination de commissaires aux comptes pour l'exercice 2015-2016. En décembre 2017, les conseillers ont nommé des commissaires aux comptes pour la fondation de l'université. Les commissaires aux comptes certifient les comptes de la fondation sans réserve mais avec quelques irrégularités. Ce sont les conséquences de l'absence d'un rapport annuel d'activité au titre de 2016. Il n'y a aucune remarque particulière concernant l'année 2017. Pour l'URCA, il n'y a pas de changement par rapport au patrimoine immobilier. En ce qui concerne le financement externe de l'actif, il n'y a pas de changement par rapport à 2016. Les commissaires aux comptes ont rajouté au vue de leurs travaux ce qui avait été évoqué les années précédentes concernant les immobilisations. Compte tenu du changement des normes de présentation de l'état financier, les commissaires aux comptes attirent l'attention du lecteur sur ce sujet. La comparabilité des comptes est affectée par ce changement de méthode qui est imposé à l'université par le recueil des normes comptables. Des régularisations comptables ont eu lieu en utilisant le compte de report pour pouvoir retraiter un certain nombre de recettes et des reprises de financement concernant les exercices antérieurs.

Le Président remercie les commissaires aux comptes pour cette présentation. Avant de passer aux échanges, le Président lit l'avis de la rectrice, chancelière des universités : « Engagée dans un plan de rétablissement de l'équilibre financier depuis 2016, l'URCA a mis en place un véritable dialogue de gestion, développé des outils de suivi et maitrisé ses dépenses de fonctionnement. Les efforts portés sur les campagnes d'emploi ont permis d'infléchir la courbe de masse salariale. L'actualisation du PREF votée en juillet 2017 a permis un retour à l'équilibre dès l'exercice 2018. Le compte financier 2017 présentant un résultat positif de 1,4 millions d'euros, l'article R719-109 du Code de l'éducation indique que la procédure de plan de rétablissement de l'équilibre financier peut cesser de s'appliquer si la tutelle estime la situation durablement assainie. Avec un solde budgétaire bénéficiaire, une variation positive de la trésorerie et une augmentation du fond de roulement, les indicateurs confirment la bonne santé financière de l'établissement. La reconstitution du fond de roulement devrait permettre à l'URCA de construire une planification de ses investissements à moyen terme et de consolider sa politique de développement. L'augmentation de la subvention pour charge de service public doit être considérée comme l'expression de la confiance de l'état envers la



capacité de l'université à maintenir les efforts engagés. Pour ces raisons, la sortie du plan de rétablissement de l'équilibre financier peut désormais être actée. Cependant, les objectifs précédemment fixés notamment en matière de masse salariale doivent être confortés. Dans la version du PREF votée en juillet 2017, l'établissement affirmait sa volonté de maitriser le ratio charges de personnel produit encaissable, ratio déterminant pour la santé financière de l'établissement. En accord avec l'URCA, un accompagnement spécifique de l'établissement sera mis en place par mes services au cours de l'exercice 2018 sur ce volet précis qui ne peut être disjoint de la campagne d'emploi à venir. Le projet de budget rectificatif 2018 n'amène pas de commentaires supplémentaires ».

Monsieur Olivier DUPERON demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Monsieur Aomar HADJADJ se demande si concernant la masse salariale en page 14 du document le fléchissement entre 2016 et 2017 est réellement significatif. En effet, 485k € de la contribution sont transférés de la masse salariale vers le fonctionnement.

Monsieur Aomar HADJADJ a une remarque, l'année 2016 est caractérisée par une baisse des dépenses de fonctionnement. Cela semble positif. Or il n'y a eu qu'un seul budget rectificatif en 2016. Il estime qu'une composante a été empêchée de consommer son budget. Cela s'est constaté par le taux d'exécution du budget qui était presque à 93% et qui passe à 89,9%. Monsieur HADJADJ indique que le budget donné n'a pas été consommé.

Le Président demande le rapport avec le budget rectificatif.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il compare par rapport à l'année 2016. Il se demande s'il n'y a pas des stratagèmes administratifs empêchant les composantes de consommer leur budget. Pleins de paramètres font que les composantes n'arrivent pas à consommer leur budget. Il demande au Président ce qu'il compte faire pour améliorer cette situation.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'en page 16 du document un graphique est présenté sur les différentes dépenses et un tableau en page 61 se réfère à ce graphique. Cependant, les données ne correspondent pas. Il se demande s'il n'y a pas eu un inversement des années.

Monsieur Aomar HADJADJ a une dernière question. Il indique que les membres du CA doivent approuver le compte financier. Tant que le CA n'a pas approuvé, les données ne sont pas encore officielles. Il indique qu'il aurait fallu attendre l'approbation du CA avant de faire le communiqué du 9 Mars du Président concernant le compte financier.

Le Président indique qu'il répondra après. Ce sont des indicateurs chiffrés qui ont reçu l'approbation de tous ceux qui les ont vus. Le CA n'est pas un jury mais travaille avec l'équipe de direction de l'université.

Monsieur Richard LE NAOUR se demande si l'effort que l'université va devoir produire en 2018 va porter sur la masse salariale. C'est ce qu'il a compris de la lecture des commissaires aux comptes et de ce que dit la rectrice dans sa validation. Il demande s'il faut se préparer à une campagne d'emploi qui souffrira à nouveau.



Le Président indique qu'il en parlera dans le budget rectificatif de 2018. L'effort sur la masse salariale est à poursuivre. En effet, l'université est au-dessus du seuil critique.

Monsieur Richard LE NAOUR a une question sur le fond de roulement : Il y a une augmentation d'environ 3,8 millions d'euros entre le compte financier de 2016 et celui de 2017. Sur ces 3,8 millions d'euros, il y a 1,6 millions d'euros qui sont liés à des récupérations de recettes sur les années antérieures. Il demande jusqu'à quelle année antérieure il faut remonter.

Madame Hélène ŒUF indique qu'il faut remonter jusque 2014.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si la chaine de récupération des recettes a été fiabilisée.

Le Président indique qu'il apportera une réponse globale ensuite.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si l'université était vraiment en déficit puisque de l'argent a été récupéré en 2014 et 2015.

Le Président indique que cette année 2017 a été une année particulière. Lors de la présentation du compte financier, le Président est surpris que personne n'ait relevé dans les interventions les bons résultats collectifs liés à la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire, des enseignants, des personnels BIATSS. Depuis trois ans, pour la première fois, l'université connait un résultat positif. L'avis de la rectrice sort l'URCA du PREF. La rectrice est confiante dans la capacité de l'université à maitriser le budget pour les années à venir.

Le Président rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une approche constructive et positive. Il regrette que les premières questions portent sur des points particuliers du compte financier et qu'aucune intervention ne met en avant le résultat de la communauté universitaire.

Le Président remercie l'ensemble de la communauté universitaire allant des étudiants à l'ensemble des personnels et des partenaires de l'université.

L'URCA fonctionne mieux qu'elle ne fonctionnait auparavant. Le travail n'est pas entièrement fini, la chaine des recettes est mieux fiabilisée. La gestion de la masse salariale est plus précise qu'auparavant. Si l'université a pu retrouver cette trajectoire financière satisfaisante c'est parce qu'elle maitrise mieux ses indicateurs de pilotage ainsi que ses actes administratifs. C'est cette qualité de travail qui est le résultat de ce compte financier. La mobilisation est collective jusqu'aux services dans les UFR. Deux années ont été nécessaires pour collecter ces recettes.

Les universités se professionnalisent, c'est ce qui leur est demandé depuis le passage à l'autonomie. L'URCA s'inscrit dans cette trajectoire.

Monsieur Lissan AFILAL se réjouit que l'URCA sorte de la zone difficile, mais la discussion devrait être plus politique sur ces indicateurs et la façon dont ils sont appréhendés. Il faut effectivement se réjouir de ce résultat d'1,6 M.



Il soulève, cependant que ce résultat a été obtenu au détriment des collègues et de l'activité de l'Université et il demande de relâcher la pression sur les collègues qui devient actuellement beaucoup trop forte. La baisse des dépenses des frais de missions montre une baisse de l'activité. Il faut en faire une analyse politique et sociale. Le rôle d'une équipe de gouvernance dans une université est de pouvoir anticiper les événements et d'aller vers le respect des règles de comptabilité, mais en même temps de veiller à sauvegarder l'activité et éviter la souffrance des collègues.

Monsieur le Maire Arnaud Robinet souligne l'effort de la communauté universitaire. Les efforts ont été fournis par l'ensemble de la communauté universitaire. L'amélioration de la situation de l'université n'est pas seulement du fait de l'exécutif mais de l'ensemble des individus qui font vivre l'URCA. L'université a de nombreux projets à moyen et à long terme. Il pense notamment à l'ambitieux projet du campus 3.0. Il y a également la question de l'aménagement du territoire dans l'ex région Champagne-Ardenne. L'université n'est pas seule dans ces projets, elle est accompagnée par les collectivités : la ville, la communauté urbaine et la région Grand Est. En tant que partenaire, il faut avoir un regard vigilant sur la situation financière et budgétaire de l'université car elle fonctionne avec de l'argent public et par conséquent avec l'argent du contribuable. La ville ne peut pas accompagner les structures qui sont déficitaires ou qui ne respectent pas l'objectif de recours à l'équilibre. Le Grand Reims ne peut que se réjouir des résultats de l'exercice 2017. Cela laisse de belles perspectives pour l'université qui bénéficie du soutien de Reims et du Grand Reims.

Le Président remercie Monsieur le Maire Arnaud Robinet.

Le Président apporte des éléments de réponses aux questions qui ont été posées notamment en ce qui concerne la baisse d'indicateurs pour les frais de mission. Il y a une hausse de 30% de l'activité sur les actifs propres de la recherche. L'activité scientifique de l'université prend de l'importance. C'est sur un ensemble de dépenses que cette baisse a été portée et ce sont notamment sur des dépenses qui sont compressibles. Cet effort a été porté par l'ensemble des enseignants-chercheurs mais également par l'ensemble de l'université. Les frais de déplacement ont été minimisés. Des enseignants se sont déplacés à certains congrès de manière moins nombreuse.

En réponse à Monsieur Richard LE NAOUR, le Président indique que concernant le fond de roulement, si la situation avait permis de collecter ces recettes les choses auraient été différentes. Le mécanisme fait que des dépenses n'avaient pas été comptabilisées. C'est plus compliqué que de simplement reporter une recette collectée lors d'une année antérieure pour rectifier le compte financier.

Richard LE NAOUR indique qu'il se réjouit que l'URCA sorte de cette situation.

Le Président indique à titre d'exemple, que sont comptabilisés les amortissements. Tel est le cas de l'amortissement des coquilles rénovées de Croix Rouge alors que leur mise en service avait été faite en 2014.



Il faut veiller à ce que cette qualité de travail de l'administration de l'université se poursuive. La chaine des recettes mérite encore du travail. Le travail est conséquent car il faut faire fonctionner une grande structure. L'université est le quatrième ou cinquième employeur de l'ancienne région Champagne Ardenne.

Concernant les questions de Monsieur Aomar HADJADJ, il y a sur la masse salariale un infléchissement sur une des courbes. Le périmètre a été corrigé par l'ajout de certaines dépenses supplémentaires pour l'université qui pesait sur la masse salariale. Cet infléchissement est significatif. Néanmoins, l'université dépasse le seuil critique. Une université comme l'URCA doit investir. Pour investir, elle doit dégager des marges de manœuvres. Lorsque la pression des dépenses de personnels est excessive, elle ne peut pas le faire. Pour dégager ses crédits de fonctionnement, il faut un bon équilibre. Cette barre des 82% illustre cela. Il faut être conscient que cette cible ne peut être atteinte rapidement.

Ce qui a porté ses fruits sur la maitrise des dépenses de personnels est l'absence de campagne d'emploi en 2015. L'université a repris les campagnes d'emploi en 2016 et en 2017. Il y aura une baisse des dépenses salariales qui sera moins forte dans les années à venir. Mécaniquement, l'université a repris des dépenses salariales car elle a recruté à nouveau. Cet objectif est à atteindre pour mieux fonctionner dans l'université.

Il est également intéressant de positionner l'URCA face à d'autres universités qui présentent les mêmes caractéristiques telles que les universités d'Amiens, Dijon ou Poitiers. L'université de Poitiers présente un ratio de 78% et qui répond aux attentes régionales et nationales. Il faut prendre l'habitude de veiller à ce bon équilibre. Ce qui se traduit notamment par la maîtrise des charges d'enseignement. Pour la même activité, l'université peut mieux gérer les charges d'enseignement. Il faut amplifier les activités de l'université que ce soit dans la formation ou dans la recherche mais toujours avec une bonne maîtrise des dépenses afférentes.

Le Président affirme que l'année 2017 a été une année importante, le plan financier était beaucoup plus satisfaisant.

Madame Hélène ŒUF indique que pour les pages 16 et 61, une erreur est présente sur le graphique. Le graphique sera rectifié.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il serait plus sage d'attendre le CA pour diffuser des documents à la communauté universitaire.

Madame Hélène ŒUF indique que ce graphique n'est pas dans la note du Président diffusée à la communauté universitaire.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le graphique sur la maitrise des frais de réception est un sous ensemble de ces chiffres. Madame Hélène ŒUF indique que ce graphique portant sur les frais de réception est juste.

Le Président explique que les données publiées pour la communauté universitaire sont justes. De plus, cela a été fait après la commission des moyens.



Monsieur FRAINCART demande au Président ce qu'il entend par faire des efforts. Il se demande si ces efforts ne vont pas impacter les formations et l'enseignement. Il rappelle qu'il est étudiant en histoire et indique que le master II d'histoire à l'ESPE est menacé de fermeture.

Le Président est étonné et lui répond qu'il vient de lui apprendre.

Monsieur FRAINCART indique que cela fait un an que le master MEEF est menacé. Le Président lui demande par qui le master est menacé. Monsieur FRAINCART répond par l'université.

Monsieur FRAINCART indique qu'il parle des plaquettes proposées pour la formation du master MEEF et que la qualité des enseignements ne peut être assurée.

Le Président indique que l'université a une accréditation. Monsieur Damien JOUET indique que le Master MEEF n'a pas eu la validation de la CFVU mais il n'est pas question de fermeture. Une discussion a lieu entre l'équipe du master MEEFF et la composante d'histoire pour une plaquette avec 50% de TD et 50% de CM.

Monsieur FRAINCART explique que la fermeture n'est peut-être pas écrite noir sur blanc mais lorsqu'une plaquette pédagogique est réduite cela amène à une économie sur les enseignements.

Le Président indique que ce n'est pas le cas. Monsieur FRAINCART indique que les économies sont forcément faites aux dépends des enseignements pédagogiques.

Le Président indique que le volume horaire présentiel étudiant est identique à celui de cette année.

Monsieur FRAINCART souhaite terminer son intervention sur l'entretien de l'université. Il se demande si l'entretien de l'université ne sera pas impacté par les économies faites.

Le Président répondra à la question de Monsieur FRAINCART lors du budget rectificatif.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le compte financier est le document établi par le comptable avec l'ordonnateur qui a pour but de retracer l'exécution de l'année N-1. Le CA approuve le compte financier, ne pas approuver le compte financier revient à considérer qu'il n'a pas été établi de manière sincère par l'agent comptable.

Le Président souhaite préciser que l'effort fait sur la masse salariale est lié aux campagnes d'emploi fixées dans le cadre du PREF et la maitrise de certaines dépenses. L'université a respecté ses engagements concernant les personnels contractuels et le fait de les renouveler. L'université doit rassurer l'ensemble de la communauté ainsi que les personnels en situation précaire travaillant depuis de nombreuses années. L'université continuera à s'inscrire dans ce sens. Cet engagement tient pour les années à venir.

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il faut procéder aux délibérations en deux temps. Les conseillers doivent se prononcer sur la fondation universitaire dans un premier temps et ensuite sur le compte financier de l'URCA.



Le Conseil d'administration de l'université approuve les délibérations relatives à la fondation avec **4 abstentions et 27 voix pour**.

Le Conseil d'administration de l'université approuve les délibérations relatives au compte financier de l'URCA avec **9 abstentions et 22 voix pour**.

# - Budget rectificatif n°1 2018

Madame Hélène ŒUF présente le budget rectificatif n°1 2018. Les grands principes pour élaborer le BR sont tout en respectant la trajectoire du PREF de réinjecter les résultats du compte financier 2017 pour renforcer les missions de l'université en termes de formation et de recherche, en soutenant le secteur des ressources humaines, en investissant pour améliorer les conditions de la formation. La logique financière retenue est saine puisqu'il s'agit d'affecter à des mesures structurelles des dotations pérennes. La soutenabilité de ces mesures a été mesurée jusqu'en 2021. Par ailleurs, des opérations d'investissement d'envergure vont être réalisées en réinvestissant les résultats du compte financier de 2017.

Les moyens nouveaux inscrits dans ce budget rectificatif sont une hausse de recettes liée d'une part à l'augmentation de la SCSP pour 2,100 millions €, une partie 374k € avait déjà été intégrée en budget initial, une recette pérenne également a été inscrite au titre du plan étudiant pour 296k € qui s'élève à 628k € en année pleine. Il y a une recette ponctuelle, le remboursement partiel de la contribution versée par l'établissement au FIPHFP en 2016. Il y a un avoir des deux tiers 324k € qui sera remboursé en 2018 par l'établissement.

Madame Hélène ŒUF indique que les résultats du compte financier 2017 permettent de faire un prélèvement sur le fond de roulement afin d'investir à hauteur de 4 millions en autorisation d'engagement. L'université introduit des recettes fléchées pour 4 138k € finançant des grands équipements en investissement.

Madame Hélène ŒUF rappelle que le premier axe de ce budget rectificatif est de conforter les missions de formation et de recherche et la vie universitaire par des moyens humains en 2018 pour un montant de 628k € répartis de la manière suivante : en formation, deux postes d'enseignant ainsi que des heures complémentaires et des vacations supplémentaires sont financés à hauteur de 138k €, en recherche huit allocations de thèse et le financement d'invités de très haut niveau est prévu pour 129k € et sur les volets conjoints formation et recherche ce sont quatre postes de maitre de conférences et huit emplois d'ATER correspondant respectivement à 67 et 72k € prévus en financement. Sur le volet vie universitaire et administration générale, les mesures d'accompagnement et de tutorat sont financés à hauteur de 72k € et une enveloppe de 150 k € prévue pour renforcer les capacités de remplacement des personnels absents au sein de l'université. A l'horizon 2021, compte tenu de l'extension des années pleines des emplois cités et de la montée en puissance des allocations de thèse, le volume des dépenses sera d'un peu plus d'1,6 millions.

Madame Hélène ŒUF indique que ces missions seront confortées à travers des mesures en fonctionnement pour un total de 800 000 € en 2018. En formation, cela permettra le financement des projets pédagogiques des composantes, de la DEVU et un soutien au service



commun de documentation. En recherche, il y aura le financement des stages de master mais également un appui au fonctionnement des écoles doctorales, des services communs de recherche, des structures fédératives et également un soutien au service commun de documentation pour 140k €. Sur les deux volets, le financement est mis en place cette année pour la communication sur les nouveaux dispositifs de formation et de recherche ainsi que de manière à financer des prestations d'assistance experte pour 225k € en 2018. Enfin pour l'administration générale, un effort de rattrapage est fait en termes de dépenses d'intervention mesurée pour 300 K€ et aussi de manière à maintenir en situation opérationnelle les équipements. A l'horizon 2021, cette enveloppe devrait être de 535k € notamment avec la diminution des dépenses d'intervention mesurée puisque celles-ci ont fait l'objet d'un rattrapage et également un effet décroissant sur les dépenses de communication et de prestations.

Madame Hélène ŒUF indique que la part la plus importante revient aux investissements avec 970k € en 2018, 100k € directement pour la formation afin de porter des projets pédagogiques des composantes, 40k € pour la recherche afin de soutenir les plateformes et en 2018 30 000€ qui sont affectés à la réhabilitation des locaux étudiants, les maintenances immobilières pour 600k € essentiellement dédiées au campus MDH et également un rattrapage en matière de jouvence numérique pour 200 k€. Ce volet devrait en 2021 s'établir à 240k €, des efforts de rattrapage ayant été consentis en 2018.

Le deuxième pan de ce BR est la volonté de garantir l'avenir en prélevant le fond de roulement à hauteur de 4 millions d'autorisation d'engagement pour financer quatre projets essentiels :

- La remise en état d'usage du bâtiment 13 et l'installation de la maison des sciences de l'Homme et l'école doctorale SHS pour un total d'1,7 millions d'euros réparti sur deux ans.
- Financement du projet de simulation en médecine pour 400 000€ réparti sur deux ans
- Financement d'un système de sauvegarde des données scientifiques pour 500 000€.
- Il est prévu l'installation de la DEVU et du pole étudiant sur le campus Croix Rouge pour 1,4 millions d'euros.

Des dépenses correspondent aux recettes fléchées, l'essentiel correspond aux nouveaux contrats de recherche pour 164k €. En matière d'investissement, Madame Hélène ŒUF indique qu'il y a un volet très significatif en matière de recherche pour 3,7 millions principalement lié au financement des grands équipements, 100k € d'investissement numérique et 100k€ d'opérations qui sont autofinancées à l'IUT sur un report de taxes d'apprentissage.

Madame Hélène ŒUF indique que les crédits de rémunération sont maitrisés puisque l'université n'a qu'une hausse de 0,14% de CP par rapport au budget initial. Les crédits en matière de fonctionnement sont en augmentation mesurés et ciblés puisqu'ils augmentent de 5,30% par rapport au budget initial. L'effort porte essentiellement sur l'investissement puisque l'augmentation en CP est de 63,30% par rapport au BI et de 68,9% en AE.



Comptablement, l'établissement se porte bien puisque le résultat est positif à hauteur de 452k € avec une diminution par rapport au BI de 47k €. Cela est contrebalancé par l'augmentation de la capacité d'autofinancement, celle-ci est en augmentation de 963k €. Les chiffres des amortissements et des reprises ont été mis à jour grâce à la sortie du compte financier 2017. La CAF s'établit à 5,5 millions. Le fond de roulement fait l'objet d'un prélèvement à hauteur de 2 865k € et la trésorerie est solide puisqu'elle est d'environ 23 millions d'euros.

Madame Hélène ŒUF rappelle qu'un mois de dépenses courantes s'élève à environ 16 millions. L'université est au-dessus du seuil prudentiel puisque le fond de roulement s'établit à 35,14 jours de dépenses de fonctionnement, le seuil étant de trente jours.

Le Président propose aux conseillers un échange sur le budget rectificatif. Il y aura un budget rectificatif n°2 cette année qui intégrera des nouvelles recettes et nouvelles dépenses.

Ce budget rectificatif présente des dépenses supplémentaires notamment en matière d'investissement. L'université doit être capable d'effectuer ces dépenses dans le courant de l'année 2018. Certaines dépenses ont été programmées sur deux ans. Elles nécessitent pour certaines de passer des marchés. Le Président indique qu'il est important de voir dans ce budget rectificatif les équilibres proposés. En effet, les dépenses portent également sur la pédagogie, sur la recherche et sur l'administration plus générale de l'université. Elles portent sur des dépenses d'investissement qui sont sur des augmentation de crédits ainsi que sur des dépenses exceptionnelles.

Le Président attire l'attention des conseillers sur ces dernières. Elles sont importantes pour la situation batimentaire de l'établissement notamment pour le bâtiment 13 du campus Croix Rouge. Il y a un litige avec le constructeur de ce bâtiment. Dans le cadre de la garantie décennale, l'université était bloquée pour ces questions de litige. Si aucune intervention n'est faite rapidement, il faudra le détruire. Le choix a été fait dans ce budget rectificatif d'opérer 1,7 millions d'euros pour veiller à refaire la couverture de ce bâtiment et refaire les aménagements intérieurs pour que les chercheurs en SHS de l'URCA travaillent dans de bonnes conditions. L'ensemble de ce bâtiment 13 sera dédié à la maison des sciences de l'homme et de la société de l'université.

Concernant l'entretien des bâtiments, le Président est conscient que des opérations doivent être portées de manière urgente. Il en est de même pour le pôle MDH. Ces opérations ont été intégrées dans des budgets qui sont plus récurrents. Il faut que l'université ait la capacité d'effectuer ces dépenses.

L'université a fait le choix, en recherche, d'investir et de rassurer les partenaires. La question de sauvegarde des données scientifiques est importante. Des débats ont lieu aujourd'hui sur la question de l'intégrité scientifique. La directrice par intérim du CNRS en a subi les conséquences. Il y a un besoin de sauvegarder les données brutes des recherches faites par l'université. C'est important dans le domaine des sciences du vivant qui est un domaine majeur. Il faut être capable de mettre à disposition d'autres chercheurs des données brutes pour reproduire les expériences. Le but est de montrer que le travail scientifique de



l'université est un travail de qualité. Il faut un système spécial de sauvegarde des données. Cela fait l'objet de 500 000 € d'investissement.

Dans le domaine de la formation, le Président indique que les enveloppes ont été augmentées sur certains projets. L'université a un projet concernant l'UFR de médecine sur deux ans à hauteur de 400 000€. Ce projet pouvait être concrétisé dès cette année. Lors de l'élaboration du projet pluriannuel d'investissement, l'université a souhaité programmer des investissements dans certains domaines de l'université mais le travail n'avait pas été préparé en amont.

Lors de l'élaboration du projet de campus, le Président indique qu'il ne figurait pas dans ce projet l'installation de la DEVU et du pôle étudiant. C'est une opération que l'université peut porter elle-même. L'université peut financer elle-même ses propres bâtiments. Cette opération est financée à hauteur de 1,4 millions pour environ 600m².

Le Président indique que des études vont être lancées et cela se concrétisera soit par la rénovation complète d'une partie du bâtiment 3-4 soit par la construction d'un bâtiment dédié au pôle étudiant et à l'installation des services de la DEVU. Cette opération devrait pouvoir être terminée en 2019.

Le Président souhaite favoriser la politique doctorale. Des allocations doctorales ont été rajoutées au nombre de huit. La progression en matière d'allocation doctorale est importante ces dernières années dans le cadre du plan de rétablissement de l'équilibre et également dans ce budget rectificatif, il y a la volonté d'augmenter le nombre d'ATER. L'université a besoin de dynamiser sa recherche et son enseignement. Les doctorants contribuent à l'enseignement ainsi que les ATER. Cela permet d'avoir des ressources sur une durée limitée mais cela leur permet d'améliorer leur curriculum vitae. Après un passage en ATER, cela leur permet d'accéder plus facilement aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Cela permet notamment de stabiliser un certain nombre de doctorants en fin de thèse. Le périmètre de recherche et de formation a évolué.

L'année 2018 représente la mise en œuvre du nouveau contrat d'établissement de l'URCA. Des dépenses particulières ont été prévues dans le domaine de la communication. Les périmètres recherche et formation ont évolué. Il faut pouvoir faire la promotion de l'université dans de bonnes conditions. L'esprit du budget rectificatif a été de soigner l'équilibre, de répondre à des besoins exceptionnels en matière d'investissement et de s'inscrire dans une logique de rattrapage. Il est nécessaire que l'avenir soit ambitieux. L'université doit répondre aux attentes de ses étudiants.

A la rentrée prochaine, il y aura la loi ORE, le choix fait en matière de ressources humaines est important. L'université a été dotée de 6 emplois dans le cadre de la mise en place de la première année de la loi ORE. L'université a décidé de tous les pourvoir. Certaines universités ont fait le choix d'en garder en réserve. Certains emplois coutent plus de 62 000€ par an. C'est le seuil fixé par la tutelle de l'université. Le but est de maximiser dans le cadre d'une trajectoire maitrisée de la masse salariale.



Monsieur ASALI indique qu'il n'a pas trouvé de solution claire sur le problème du campus Moulin de la Housse. Certains étudiants ont saisi le CHSCT de l'état critique des bâtiments sur le campus. Ils ont été abandonnés durant de nombreuses années au regard du projet Grand Campus. Il souhaite une intervention immédiate du Président à ce sujet. Le premier contact avec l'université pour les étudiants en biologie est le bâtiment 13. Le bâtiment est délabré et à risque.

Le Président indique qu'il demandera au Directeur Général des Services de faire un état des lieux sur le bâtiment 13 du campus MDH. Une grande partie des 600 000 euros dédiés au rattrapage sur la maintenance est prévue sur le campus MDH. Le Président est conscient des problématiques de sécurité liées à ce bâtiment. Le projet campus 3.0 pour le campus MDH n'est pas stabilisé, en raison de certaines problématiques liées à l'urbanisation de l'environnement et aux voies d'accès qui vont être faites. Certains bâtiments vont être détruits, d'autres vont être préservés. Les opérations d'envergure pour ces bâtiments nécessitent d'avoir les préalables à cette décision. A titre d'exemple, le bâtiment 7 du campus MDH est fermé et a du potentiel. Il ne pourra pas être détruit car il héberge dans son sous-sol un matériel de recherche unique. Il y en a deux en Europe. Ce matériel est difficile à déménager. La rénovation de ce bâtiment coute 3 millions d'euros.

Monsieur ASALI indique que ce n'est pas seulement le cas du bâtiment 13 mais c'est également le cas des bâtiments 5 et 8. C'est, selon lui, un état général de tous les bâtiments.

Le Président indique que ces bâtiments ne sont pas esthétiques de l'extérieur mais ne sont pas tous délabrés.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que ces bâtiments posent des problèmes d'isolation thermiques, il y a le même problème à l'IUT. Ce sont des opérations qui auraient dû être menées il y a deux ou trois ans. D'années en années les choses ne s'arrangent pas. Il y a désormais le nouveau projet « Campus 3.0 », il souhaiterait que le CA en soit saisi.

Le Président indique qu'avant de faire les arbitrages en CA, le but est de préparer correctement les dossiers. Concernant les bâtiments 5 et 7, il faudra les conserver.

Monsieur ASALI indique que concernant les 600 000€ attribués, ils ne le sont que pour le bâtiment 18 qui est orienté recherche.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que ce n'est pas que pour le bâtiment 18. Il y a une logique de continuité de service dans la recherche pour le bâtiment 18. Il faut résoudre des problèmes électriques. Quand un bâtiment est construit, il faut regarder l'environnement technique et technologique. Monsieur Thierry LETELIER indique que 500 000 € sont consacrés à cet équipement cette année. Il existe également une problématique de paratonnerre. Il rappelle que la commission de sécurité est passée en 2017, il n'y a pratiquement pas de bâtiment avec un avis défavorable. Il entend, cependant, que cela ne veut pas dire que les conditions sont optimales. Il y a un travail fait sur le campus MDH avec la responsable administrative Madame BALAN et la DPLDD. Le cout est conséquent.



Monsieur ASALI demande s'il est possible que la DPLDD communique les informations sur ce sujet.

Monsieur Thierry LETELLIER indique qu'il y a une responsable administrative sur le site qui travaille avec la DPLDD.

Le Président indique que le CA traite les sujets de manière globale et qu'il ne faut pas focaliser le débat sur des sujets précis. Le point important est la décision de conserver le campus Moulin de la Housse. Le Président comprend l'attente des étudiants mais le projet va prendre du temps. Sur ce campus, le Président rappelle qu'il y a l'IUT de Reims Chalons Charleville. Il y a également à l'IUT un grand plan de rénovation avec une mise en conformité d'un certain nombre de bâtiment. Le Président indique qu'il fallait prendre cette décision de conserver le campus Moulin de la Housse.

Monsieur Jimmy MOREL remarque que les documents présentés gagnent en précision d'année en année.

Monsieur le Président remercie les personnes qui les ont élaborés.

Monsieur Jimmy MOREL indique concernant les résultats prévisionnels qu'il y a un effort louable fait sur le fonctionnement et la recherche, un peu moins sur la formation puisque l'augmentation est seulement de 0,6%. Des choix ont été faits. Sur les années précédentes, dans les différents budgets rectificatifs, il y avait des écarts importants entre ce qui était en initial et ce qui était en rectificatif. Il indique qu'aujourd'hui le résultat prévisionnel est de 450 000€. Il demande au Président quel résultat lui semblerait suffisant et quelle est la marge de manœuvre par rapport à cela.

Monsieur le Président indique que le résultat important est celui affiché autour de 450 000€ parce que l'université doit prévoir un besoin de fond de roulement suffisamment important pour 2019, 2020 et 2021 pour l'acquisition des nouveaux bâtiments dans le cadre du CPER. Pour cette année, l'université a fait un prélèvement au fond de roulement par rapport à ce qui était amené en plus de ce résultat. Il faut pouvoir équiper ces bâtiments. L'université n'a pas pour vocation à faire des bénéfices, elle doit accroitre son activité au niveau de l'ensemble de ses missions. C'est le seul objectif que le Président se fixe.

Monsieur Richard LE NAOUR souhaite faire deux interventions. Concernant la dotation de la SCSP, il demande si c'est spécifique à l'URCA ou si c'est une dotation versée à toutes les universités.

Le Président indique que chaque année il y a des révisions sur le décompte de la masse salariale. Ce qui a été intégré est la mise en place de la réforme de la loi ORE. Le ministre a alloué à l'université de nouveaux moyens notamment en matière d'emplois. Ils vont être intégrés au socle de calcul. Le rattrapage sur la masse salariale pour la révision des effectifs étudiants a été intégré dans le socle. Il ne figure pas au budget initial et a été réintégré. Ce qui a été intégré sont les dépenses pérennes.



Le Président indique que les six emplois donnés à l'université dans le cadre de la loi ORE seront transformés en année pleine les années suivantes.

Monsieur Richard LE NAOUR remarque un effort important concernant l'enveloppe investissement. Il aurait été préférable de fournir des documents avec les projections jusque 2021. Cela permettrait d'avoir des éléments de réflexion plus précis. Monsieur Richard LE NAOUR se demande par qui la stratégie a été validée.

Monsieur le Président indique que la stratégie a été intégrée dans les projections. Il faut continuer à travailler avec le rectorat. L'établissement n'étant plus en PREF, les documents n'ont plus à être soumis à un avis préalable obligatoire.

Il ressort de l'autonomie de l'établissement de proposer au CA les choix qui sont faits. Cette stratégie est validée dans les documents financiers. Ce budget rectificatif a été présenté à la rectrice et validé par elle-même. Le but est que l'université retrouve une marge de manœuvre en matière de fonctionnement, d'investissement et de masse salariale. Cela permet de développer un projet scientifique.

Monsieur Richard LE NAOUR se demande s'il ne serait pas plus opportun de parler de la stratégie au CA avant de publier ces documents. Monsieur le Président demande à Monsieur Richard le NAOUR si l'augmentation des allocations doctorales et la rénovation des bâtiments ne lui conviennent pas en termes de stratégie. Monsieur Richard LE NAOUR indique que c'est le rôle du CA que d'élaborer la stratégie.

Monsieur le Président a considéré qu'il fallait aller vite pour que ce budget puisse être porté sur l'année 2018. Le Président ajoute en complément qu'un financement est opéré sur les plateformes.

Le Président indique que le budget rectificatif n°2 sera discutable. Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il est préférable d'anticiper les discussions en amont. Pour le Président, la stratégie est de définir les priorités.

Madame Sophie GANGLOFF indique qu'étant impliqué dans la recherche ce budget va avoir un effet sur la visibilité de la recherche à l'URCA ainsi que sur son attractivité. Il aura également un effet sur la formation et la pédagogie.

Monsieur Lissan AFILAL rejoint ses collègues au sujet de la stratégie. L'avis de la rectrice est sur la légalité. A partir du moment où il y a des choix stratégiques, la rectrice ne les critique pas, cela ne la concerne pas. Dans le cadre du PREF, elle veille à ce que le plan soit respecté. La rectrice ne donne pas un avis sur la stratégie de l'université. Selon lui, dire que les choix de l'université ont été appuyés par la rectrice est un abus de langage.

Le Président indique que l'URCA n'a plus la contrainte de soumettre à approbation formellement les choix qui sont faits à partir du moment où elle sort du PREF. Il faut que le CA ait à l'esprit que c'est une responsabilité supplémentaire. Les problèmes de l'université ne sont pas réglés. Il ne faut pas retomber en déficit l'année prochaine.



Monsieur FRAINCART souhaite revenir sur l'état des lieux des bâtiments. Il va dans le même sens que l'intervention de Monsieur ASSANI pour le bâtiment 13 de sciences. Il soulève également la problématique des BM sur le campus Croix-Rouge. Il trouve la situation préoccupante puisque beaucoup de bâtiments sont dans un état désastreux. Il faut que l'université prenne cette situation en charge.

Le Président souhaite fermer les BM le plus tôt possible dès qu'une solution sera trouvée pour installer les enseignements dispensés dans ces BM notamment par des rénovations et des constructions. C'est le cas pour le transfert de l'UFR STAPS. Il faut regarder toutes les opportunités qui sont possibles pour accélérer ce processus. Cette parcelle du campus peut être cédée.

Les étudiants et les enseignants ont un sentiment d'insécurité notamment le soir en hiver car ils sont excentrés du campus. Il espère que ce travail débutera à la rentrée prochaine avec les différents services et gestionnaires des salles.

Monsieur Aomar HADJAJD demande s'il est possible d'expliquer quelle est la politique en ce qui concerne le fond de roulement. Dans certains cas, il ne faut pas toucher au fond de roulement et dans d'autres cas, l'université prélève 4 millions d'euros et projette d'autofinancer un projet immobilier. Il y a la ligne rouge des trente jours. Monsieur Aomar HADJADJ demande si c'est la limite au-delà de laquelle il ne faut pas descendre.

Monsieur Aomar HADJADJ a une deuxième question concernant les huit postes d'ATER, il demande si ces postes sont à pourvoir pour la rentrée 2018. Le Président indique qu'ils sont à pourvoir pour la rentrée prochaine.

Le Président indique que le fond de roulement de l'université représente la capacité à financer soit des investissements programmés soit des investissements nécessaires qui n'étaient pas prévus. Tout n'est pas utilisable dans un fond de roulement. Les universités sont des établissements publics qui n'ont pas recours à l'emprunt, elles ne peuvent, par conséquent, financer leurs investissements qu'à travers le fond de roulement. Le Président indique qu'il ne trouve pas aberrant qu'une université finance de l'immobilier puisque le fond de roulement est fait pour ce type d'investissement. La seule référence par rapport au fond de roulement est le projet pluriannuel d'investissement qui doit être consolidé sur certains points notamment sur les investissements en recherche. Le niveau de fond de roulement doit aider l'université à financer toutes ces opérations. Le seuil de trente jours de fonctionnement est une garantie de paiement des salaires. Il faut mieux connaître la programmation d'investissement de l'établissement et se donner une marge de manœuvre pour des opérations qui peuvent être exceptionnelles. Ce budget rectificatif permet de répondre à des besoins qui paraissaient urgents.

Le vice-président étudiant Monsieur GRANDPIERRE salue l'effort fait concernant le pôle étudiant et la DEVU.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la commission des moyens le 8 Mars 2018 a donné un avis favorable à ce budget rectificatif avec six voix pour et quatre abstentions.



Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2018 n°1 avec **9 voix contre et 22 voix pour.** 

#### - Tarification CIEF 2018

Monsieur DUPERON indique que suite à une analyse des couts par la cellule d'appui au pilotage, l'URCA est nettement en deçà de la tarification pratiquée dans les autres universités pour la maison des langues. Le but est de se rapprocher de ce qui est pratiqué ailleurs.

Adoption de la tarification CIEF 2018 à l'unanimité.

## 4°) Questions ressources humaines

## - Renouvellement de l'agrément du service civique de l'URCA

Monsieur DUPERON indique que la délibération soumise aux conseillers pour ce CA consiste à renouveler l'agrément du service civique de l'URCA. L'agrément doit être accordé tous les trois ans. Il y a actuellement un accroissement de l'accueil de services civiques au sein de l'URCA. Elle va devenir un établissement pilote pour mener une expérimentation dans ce domaine.

Monsieur JOUET indique que cette délibération concerne le renouvellement de l'agrément du service civique au sein de l'URCA pour pouvoir accueillir les 20 services civiques qui avaient déjà été accueillis dans le cadre de la vie de campus. L'URCA s'est positionnée en tant que pilote pour les services civiques dans le cadre du plan étudiant et notamment sur deux missions particulières : la mission handicap et le plan orientation qui concerne le bac+3, bac – 3 des élèves et lycéens. Le ministère accorde à l'URCA vingt services civiques pour chacune de ces missions. Cet agrément est élargi aux associations, ce qui permettrait de partager des missions avec les autres établissements.

Le Président indique que cet agrément peut être étendu dans le cadre du regroupement, à la suite de la ComUE.

Madame BECRET demande si l'université a une stratégie quant à la suite et à l'intégration des personnes effectuant un service civique.

Monsieur JOUET explique qu'un travail est fait avec les autres établissements et l'académie car il y a une obligation de formation théorique et pratique pour les services civiques. Il y a une réflexion sur une formation à la citoyenneté et à l'insertion, aux différents métiers et à l'établissement d'un C.V.

Madame BECRET a remarqué dans les documents que des services civiques sont liés à l'environnement. Elle se demande s'il n'y aurait pas des propositions de stage en master sur ce sujet.

Monsieur JOUET indique que l'URCA a accueilli auparavant un service civique sur la plateforme du CERFE qui appartient à l'université. Ce service civique avait pour vocation de faire le lien avec l'accueil des lycéens. Les lycéens vont au CERFE pour découvrir la faune sauvage.



Le Président indique que l'un n'empêche pas l'autre. Il explique que sur la question du service civique il faut être attentif sur un certain nombre de choses. Le service civique ne doit pas remplacer le stage pour les étudiants. Il existe un principe d'universalité, si cela peut être accessible à des étudiants, il ne doit pas être réservé uniquement à des étudiants dans une université. Dans le cadre de la mission orientation, il faut faire des choses avec les services civiques qui n'ont pas fait de longues études et qui peuvent découvrir ce qu'est une université. Il y aura un bilan régulier sur le sujet. Pour le Président, la mission de service civique est une mission importante. Les universités doivent s'ouvrir à des publics qui ne sont pas étudiants. La ministre a pour volonté de développer le service civique dans l'enseignement supérieur et de passer de 750 services civiques à 3 000.

Monsieur DUPERON demande si des conseillers votent contre ou s'abstiennent. Personne ne se manifeste. Il affirme que le renouvellement est **voté à l'unanimité**.

## -Publication postes second degré

Monsieur DUPERON indique que la publication de postes de second degré a lieu dans le cadre de la deuxième campagne de recrutement des enseignants du second degré.

Ces deux postes ont été évoqués précédemment et sont liés à la loi ORE. Deux postes sont proposés pour Troyes, un poste pour l'UFR SESG et un poste pour l'IUT de Troyes en économie gestion.

Le Conseil d'administration de l'université approuve la publication des postes second degré avec une abstention et 29 voix pour.

# 5°) Modalités de désignation des membres des Conseils des écoles doctorales (Contrat 2018-2022)

Monsieur DUPERON indique que quatre écoles doctorales sont habilitées à l'URCA dont trois portées par l'établissement. Il faut procéder aux élections des trois écoles doctorales : SHS, SFS et SIN. Le CA doit se prononcer sur les modalités d'élection des conseils des trois écoles doctorales conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et des modalités qui conduisent à la délivrance du diplôme de doctorat. Le conseil comprend de 12 à 26 membres. 60% de ses membres sont des représentants de l'établissement, des unités de recherche concernées, dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. Il est complété à hauteur de 20% du total des membres du conseil par des doctorants élus et pour le reste par des membres extérieurs.

Monsieur DUPERON indique que la proposition est de procéder à la désignation des représentants de l'établissement par le Président sur proposition des directeurs d'unité de recherche. Le nombre de membres varie selon les écoles doctorales en fonction du nombre d'unités de recherche rattachées à celles-ci.

Monsieur HADJADJ souhaite savoir si le CAC a été consulté sur ce sujet.



Le Président indique que le CAC n'a pas été consulté car cela relève d'une compétence du Conseil d'administration de l'université.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si la composition des conseils se fait avec un titulaire et un suppléant notamment lorsque le directeur d'unité propose un membre au Président.

Le Président indique que ce sont des nominations. Chaque unité désigne selon des modalités qui lui sont propres le représentant à l'école doctorale. La procédure de désignation est propre à l'unité.

Madame Carole CORPEL indique que le conseil de l'école doctorale adopte un règlement intérieur avec les modalités de procuration des membres du conseil.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle qu'il faut une représentation équilibrée entre homme et femme au sein du conseil.

Monsieur Richard LE NAOUR pose une question concernant les personnalités extérieures. Concernant le terme « sur proposition des membres élus », il demande si ce sont les BIATSS et doctorants ou les enseignants nommés. Il propose de modifier les délibérations en indiquant « sur proposition des membres élus et nommés ».

Madame Carole CORPEL indique que le texte dispose « par les membres élus » dans l'article 9 mais dans l'esprit du législateur, il faut comprendre « par les membres élus et désignés ».

Monsieur Olivier DUPERON propose aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil d'administration adopte les délibérations relatives aux modalités d'élection et de désignation des conseils des écoles doctorales avec deux abstentions et 28 voix pour.

## 6°) Convention relative aux concours ECN (épreuves classantes nationales) de Santé

Monsieur le Président demande à Madame Virginie BRULE PINTEAUX de présenter la convention relative aux concours ECN de Santé. Elle indique que cela concerne des recettes reversées pour organiser des examens.

Monsieur Olivier DUPERON indique que cela permet de demander au centre national de gestion le remboursement des examens.

Monsieur Olivier DUPERON demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil d'administration de l'université adopte la convention relative aux concours ECN de Santé à **l'unanimité.** 

#### 7°) Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap



Monsieur Olivier DUPERON explique que le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap a été adopté par le comité technique, a été présenté au CHSCT et a reçu un avis favorable du Conseil Académique.

Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'une erreur s'est glissée dans le document et que le document corrigé énonçant les bons titres est disponible.

L'Université de Reims s'est engagée à accompagner les étudiants et les personnels en situation de handicap notamment par le biais de la mission handicap afin de leur garantir un bien être supplémentaire.

Il explique que toutes les universités doivent adopter un schéma pluriannuel du handicap. La loi ESR du 22 juillet 2013 a trois finalités pour ce schéma : présenter un état des lieux du handicap au sein de l'université, permettre d'avoir des améliorations et agir dans le bon sens.

Ce schéma directeur est adopté pour une période de cinq ans et chaque année des réunions seront organisées pour déterminer si ces objectifs sont atteints. Le travail a commencé pour sa rédaction dès 2015 notamment par la mission handicap et son prédécesseur Olivier DUPERON. De nombreuses réunions ont été organisées avec les différents services et directions de l'université. Le but était de déterminer quels sont les différents éléments qui constituent le handicap au sein de l'université.

Monsieur Olivier DEBARGE présente des statistiques concernant les étudiants et les personnels de l'université. Les étudiants en situation de handicap accompagnés au sein de l'URCA sont en net progression de 15%. Aujourd'hui, 250 étudiants sont accompagnés. Concernant les personnels, il existe une obligation d'emploi issue de la loi de 1987. Cette obligation d'emploi s'élève à 6% dans les universités et les entreprises comprenant plus de 20 salariés. A l'URCA, un peu plus de 2,5% des personnels sont en situation de handicap. Une progression est également constatée. La direction des ressources humaines travaille en ce sens. Après les différentes réunions, un comité de pilotage a été constitué.

#### Sept axes ont été retenus pour ce schéma directeur :

- L'accompagnement des étudiants
- Les personnels
- L'enseignement et la recherche
- Accessibilité des services et des offres
- Accessibilité du cadre bâti
- Question de la communication et de la formation
- Politique des achats

Concernant le premier axe, Monsieur Olivier DEBARGE souhaite la rédaction d'une charte pour connaître les démarches à suivre pour les examens. Ce guide présentera également les services et les différentes possibilités offertes aux étudiants handicapés.

Concernant le personnel, Monsieur DEBARGE insiste sur un point concernant la communication. En effet, certains courriers ne sont pas lus. Il existe une méconnaissance sur



les services et accompagnements qui peuvent leur être apportés. Il faut sensibiliser plus et prendre en charge ces personnels. Cela passe par le service de médecine du travail. Il faut une meilleure coordination entre les directions des services.

Concernant l'enseignement, l'approche est hétérogène. Pour les études de santé, des progrès sont à réaliser en ce qui concerne la question du handicap et la manière de la présenter. Des initiatives ont été faites en ce sens, telle que la charte Romain Jacob. Elle va être validée prochainement. Elle vise à améliorer la formation des étudiants en médecine pour qu'ils puissent mieux accompagner les personnes en situation de handicap. D'autres types de formation abordent cette question du handicap notamment un master au sein de l'ESPE ainsi qu'au niveau AES. En matière de recherche, huit centres se consacrent à la question du handicap.

Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'il souhaite organiser un colloque au premier semestre 2019 réunissant les chercheurs de ces différents centres pour qu'ils puissent présenter leurs travaux.

Concernant l'accessibilité des services et des offres, deux points principaux sont retenus : le numérique et l'amélioration du site internet de l'université ainsi que la charte Marianne adoptée par la BU de l'université qui permet d'adapter différents services aux personnes en situation de handicap.

Concernant l'accessibilité du cadre bâti, un travail est fait en lien avec la DPLDD. Un agenda d'accessibilité est programmé et rédigé chaque année en lien avec la préfecture. Il permet de dégager des fonds pour améliorer l'accessibilité du cadre bâti. Or, certaines composantes n'expriment pas leur besoin. Elles sont invitées à prendre contact avec la DPLDD pour avoir des informations précises sur le sujet. La DPLDD tient à jour un état des lieux précis de l'accessibilité des différents bâtiments.

En 2013 des objectifs à échéance 2017 avaient été fixés, la plupart d'entre eux ont été tenus voir dépassés.

Concernant la communication et la formation, Monsieur DEBARGE estime que c'est un point essentiel. Un travail a été fourni sur de nouvelles affiches et de nouveaux prospectus pour améliorer cette sensibilisation. Concernant la formation, Nathalie BERTAULT et Vincent CONRAD réalisent des formations en direction des personnels et des différentes composantes au sujet des difficultés rencontrées au sein de leur travail, tel est le cas des maladies musculo-squelettique. L'université rencontre régulièrement des missions handicap du Grand Est. Il y a un projet à échéance 2020 pour pouvoir mettre en place des formations à la fois interne aux universités concernées et à destination des entreprises.

La politique des achats intègre la question du handicap par des clauses dans les marchés notamment des clauses d'insertion qui permettent de faire intervenir des travailleurs handicapés dans le cadre de la réalisation de ces marchés. Ainsi que des clauses sociales, qui concernent l'intervention d'entreprise adaptée et qui permettent de faire travailler sur la totalité du marché des travailleurs handicapés.



Monsieur Olivier DUPERON signale qu'il s'agit du premier schéma directeur présenté devant le CA de l'URCA. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur MEUNIER félicite l'université sur ce document, il remarque, cependant, un manque de sensibilisation des étudiants sur le vivre ensemble. Il demande s'il serait possible de faire un appel à projet avec une bourse supplémentaire pour se servir des associations étudiantes et faire de la sensibilisation sur le sujet.

Monsieur Damien JOUET indique qu'il s'agit d'un projet, il fallait mettre en place un premier schéma directeur du handicap. Ce n'est que la première étape, d'autres projets sont en cours de réalisation. Dans le cadre du regroupement, des projets doivent être développés avec les autres établissements. L'université accueille à travers la mission handicap des étudiants de Science Po ou de NEOMA qui viennent à l'URCA car ils n'ont pas les services à disposition sur Reims et doivent se déplacer à Paris. L'université réfléchit à un schéma plus élargi avec d'autres projets et cela pourrait faire l'objet d'initiative ou d'appel à projet des étudiants et même de personnels qui voudraient s'investir dans ce groupe de travail.

Monsieur DEBARGE indique qu'il y a une annexe au schéma du handicap concernant la présentation d'une affiche réalisée par des étudiants. Des projets associeront les étudiants et les associations étudiantes. Monsieur DEBARGE explique qu'il serait possible de mettre en place une manifestation sportive ou culturelle dédiée au handicap. Ce schéma est un premier jet qui sera développé pour faire en sorte qu'il y ait plus de synergie.

Le Président indique que si l'université s'est portée pilote dans le cadre du service civique, c'est aussi parce que l'une des missions est l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que beaucoup de réunions sont réalisées où les missions du handicap s'y rencontrent. Un rassemblement sera organisé à la fin du mois avec toutes les missions françaises.

Madame Annie BECRET pose la question de l'accessibilité. Il faudrait réfléchir avec la ville pour faciliter les déplacements des personnes handicapées à l'intérieur de Reims.

Madame BECRET insiste également sur le fait que le handicap n'est pas forcément physique et qu'on a tendance à l'oublier. Il faudrait pouvoir mélanger les personnes ayant des handicaps et ceux n'ayant pas de handicaps.

Monsieur Olivier DEBARGE rappelle que des obligations légales doivent être respectées. Il indique qu'il connait la multiplicité de handicap qui s'exprime. Certains sont même assez surprenants. L'université va dans le sens de l'accompagnement de tous les handicaps présentés.

Madame HENRY indique que le taux demandé de salariés handicapés est de 6% dans les organismes de plus de 20 salariés. Or l'université n'y est pas. Elle demande si l'URCA reçoit des amendes ou si une pression est mise sur l'établissement.



Monsieur Olivier DEBARGE indique qu'aucune université n'a atteint le seuil demandé. L'université de Reims Champagne Ardenne n'est pas une exception. Il y a des échanges avec le ministère sur cette question.

Monsieur MEUNIER indique qu'actuellement l'université est en régime dérogatoire suite à un décret de 2016. La ministre a annoncé que ce serait le dernier régime dérogatoire.

Monsieur Olivier DEBARGE indique que pour le moment l'université n'a pas à payer la somme concernée.

Madame CURUTCHET indique que lorsque l'université présente ses formations dans les lycées, il pourrait être intéressant de parler de l'accueil handicap. Elle explique que lors d'une présentation elle en a parlé et une mère de famille a été touchée par cette intervention. Il faut porter une image positive et pour cela il faut penser systématiquement à l'intégrer dans les discours.

Monsieur DEBARGE explique que l'URCA essaie d'être présente et qu'il ne peut que rejoindre madame CURUTCHET sur ce point.

Madame CURUTCHET demande pourquoi certaines personnes ne veulent pas accéder au statut de travailleur handicapé.

Monsieur DEBARGE explique qu'il y a une méconnaissance sur la possibilité d'avoir une restriction de poste. Certaines personnes ne veulent pas être reconnues comme handicapées car elles trouvent cela dégradant. Elles craignent que les missions qui leur sont confiées soient modifiées.

Monsieur DEBARGE explique qu'il a rencontré des CSA et des doyens pour que cette parole soit relayée, malheureusement les courriers ne sont pas toujours lus.

Monsieur DUPERON indique que le schéma pluriannuel en matière de politique du handicap est adopté à l'unanimité.

#### 8°) Questions recherche

#### - relevé de décisions de la commission recherche du 13 Février 2018 pour information

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il a besoin d'informations supplémentaires pour comprendre le tableau. Il y a plusieurs demandes d'allocation doctorale mais il indique ne pas comprendre le classement des unités et son utilité.

Monsieur Laurent LUCAS indique que toutes les unités ont été sollicitées pour faire remonter leurs demandes en termes d'allocation. Il a été précisé dans le courrier que les demandes devaient être remontées classées. L'objet de la dernière commission recherche était de faire remonter une première liste au principal financeur : la région Grand Est.



Une commission ad hoc a été mobilisée le 30 Janvier dernier et a réuni deux conseils d'école doctorale. Il y avait dix représentants pour SHS, huit représentants pour l'école STS et deux représentants de la commission recherche.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si c'est une autoévaluation.

Monsieur Laurent LUCAS indique qu'il n'y a pas de notation sur le scientifique, c'est sur l'encadrement le dispositif global qui va encadrer le potentiel futur doctorant.

## 9°) Questions pédagogiques

# - relevé de décisions de la CFVU du 06 Mars 2018 pour information

Concernant le relevé de décision, Monsieur LE NAOUR demande si ce sont les modalités de contrôle de connaissance qui n'ont pas été validées concernant le master MEEF.

Monsieur JOUET indique que c'est le cas, la question repasse en prochaine CFVU avec un retour des responsables.

Monsieur DUPERON indique que la séance est levée à 17h09.